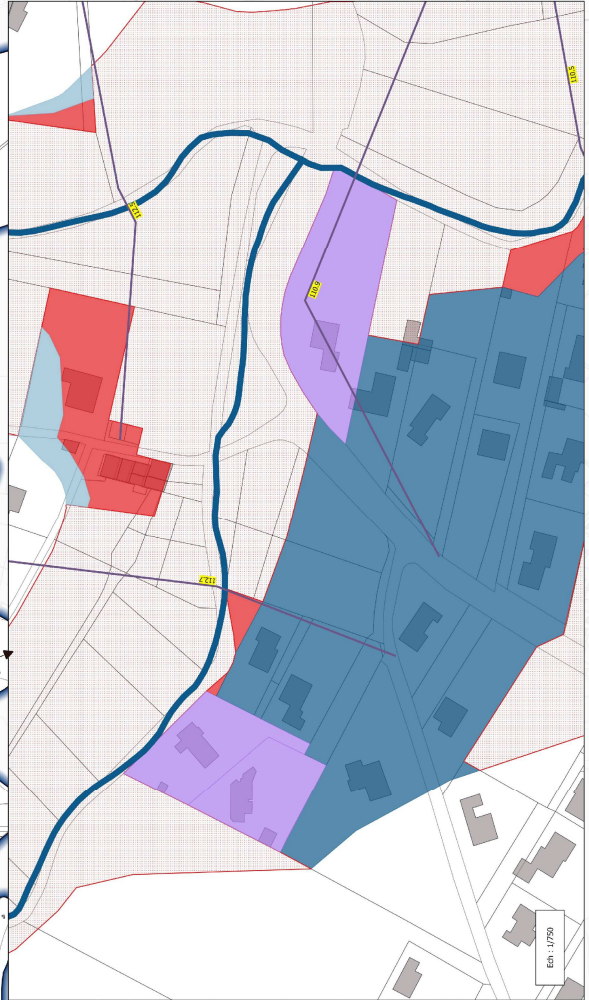
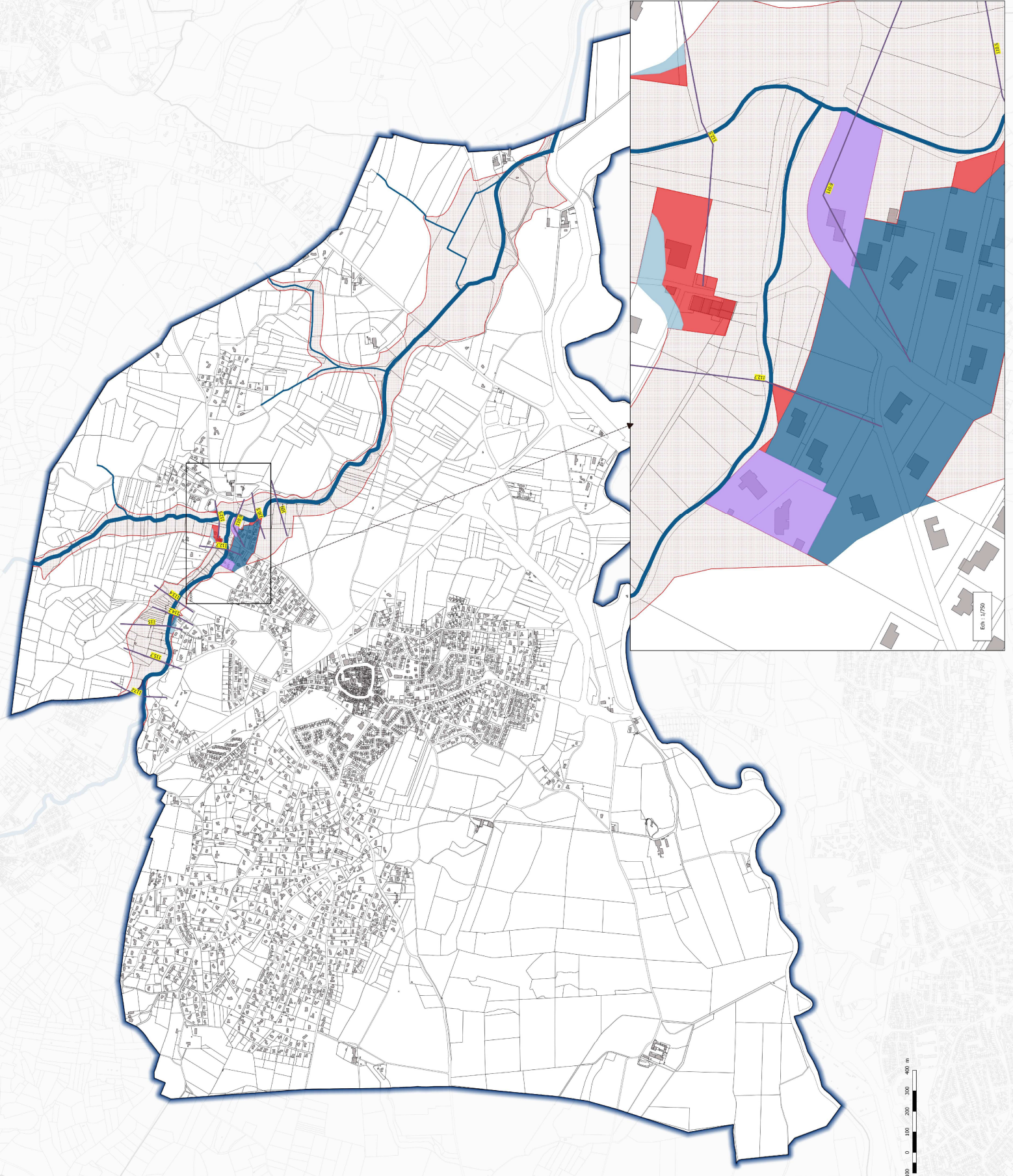


Cartographie du zonage réglementaire

APPROUVÉ LE 23 octobre 2020
Arrêté Préfectoral n° 2020-SPRISK-2019-119

La carte du zonage réglementaire modifiée matérialise et rend opposable à zone RI0. Les zones pré-existantes du PPRI sont reportées à titre indicatif. En effet l'utilisation du cadastre numérisé, plus récent que le fond de plan du PPRI initial, peut occasionner des décalages dans la représentation des différentes zones du zonage réglementaire. Pour toutes les zones hors RI0, la carte opposable reste celle du PPRI approuvé le 22 décembre 2003.

EDITEUR : IMADE
15, rue de la République
93000 La Courneuve
Octobre 2020
Ech : 1/6000



Légende

Légende des cours d'eau

- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

Légende du zonage réglementaire

- RI0 Secteurs concernés par les procédures d'acquisitions
- R1
- R2
- R3
- R4

— Niveau de la crue de référence en mètres NGF

